



Délibération n° 2023_09_01
Séance du 21 septembre 2023

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 20 + 1 pouvoir
- Absents : 2

Date de la convocation :
13/09/2023

Date d'affichage :
13/09/2023

Le 21 septembre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christine RONDELEUX, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Florence LAVOT-PETIT à Mme Isabelle DESIAUME

Absents (2) : MM Mathieu MORISSE et Frédéric ESBERT

Secrétaire : M. Frédéric LEUDIERE

Objet : - attribution d'une subvention à 4L Trophy

Le Raid 4L Trophy est un raid automobile solidaire destiné aux jeunes de moins de 28 ans et couru exclusivement en Renault 4L. Le départ a lieu à Biarritz, ils traverseront l'Espagne et l'arrivée aura lieu au Maroc à Marrakech.

Deux jeunes (dont un Balgycien d'origine) ont présenté leur projet de participer au 4L Trophy en février prochain.

Les deux étudiants clerks de notaire en alternance sillonneront les routes du désert marocain, non seulement pour le plaisir de l'aventure, mais aussi dans le but de soutenir l'éducation des enfants marocains défavorisés. Chaque équipage doit ainsi apporter des fournitures scolaires et sportives qu'ils distribueront à Merzouga au Maroc.

Après délibération, le conseil municipal décide de leur attribuer une subvention de 200 € (deux cents) qui sera prélevée sur le budget 2023.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Frédéric LEUDIERE

Le Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 28/09/23

Publication du 28/09/23 sur le site : commune-baugy18.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_09_02
Séance du 21 septembre 2023**



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 20 + 1 pouvoir
- Absents : 2

Date de la convocation :

13/09/2023

Date d'affichage :

13/09/2023

Le 21 septembre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christine RONDELEUX, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Florence LAVOT-PETIT à Mme Isabelle DESIAUME

Absents (2) : MM Mathieu MORISSE et Frédéric ESBERT

Secrétaire : M. Frédéric LEUDIERE

Objet : - Approbation de la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) passée entre la communauté de communes de La Septaine, l'ANAH, la commune de Baugy et la commune d'Avord

Vu la circulaire 2022-68/UHC/IUH4 du 8/11/2002 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme de 'intérêt général.

Vu l'article l301-1 du code de la construction et de l'Habitation

Vu les statuts de la CDC La Septaine

Pour mémoire, l'OPAH propose

- * un accompagnement gratuit des ménages éligibles aux aides ANAH, s'appuyant sur une pluridisciplinarité des compétences (techniques, financier, administratif et social)
- * des aides financières supplémentaires aux aides existantes de l'ANAH pour les particuliers ainsi que la prise en charges des diagnostics techniques

La CDC La Septaine et l'ANAH souhaitent réaliser l'OPAH de la CDC La Septaine pour une durée initiale de 3 ans. Pour cela les engagements des parties doivent être formalisés à travers une convention fixant les objectifs quantitatifs de réhabilitation, les modalités d'animation et de suivi du dispositif, ainsi que les engagements financiers.

Des aides financières aux travaux sont notamment prévues pour :

- * les propriétaires occupants
- * des logements indignes ou très dégradés,
- * rénovation énergétiques

Les propriétaires bailleurs :

- * les propriétaires occupants
- * des logements indignes ou très dégradés,

Des aides spécifiques pouvant s'ajouter aux aides précitées sont également prévues

- * à la sortie de vacance
- * aides aux façades

Concernant l'aide aux façades, il a été convenu que la CDC La Septaine porte l'ingénierie et que les communes volontaires financent l'aide aux travaux. Les communes d'Avord et de Baugy ont souhaité financer cette aide et à ce titre, seront cosignataires de la convention portant OPAH

Le coût global de l'OPAH est estimé à 162 067 € pour la CDC La Septaine et à 12 000 € pour Avord

Il est proposé au conseil municipal

- * d'approuver la convention portant l'OPAH entre l'ANAH, la CDC de La Septaine, la commune d'Avord et la commune de Baugy.
- * d'autoriser le maire à signer la convention OPAH au titre de la participation de la commune à l'aide complémentaire relative aux façades et tous les actes s'y afférents
- * d'imputer les dépenses au budget de la commune

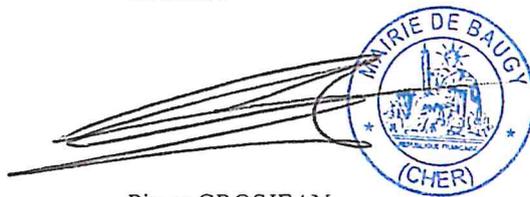
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Frédéric LEUDIERE

Le Maire



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 28/9/23

Publication du 28/9/23 sur le site : commune-baugy18.fr



Délibération n° 2023_09_03
Séance du 21 septembre 2023

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 20 + 1 pouvoir
- Absents : 2

Date de la convocation :

13/09/2023

Date d'affichage :

13/09/2023

Le 21 septembre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christine RONDELEUX, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Florence LAVOT-PETIT à Mme Isabelle DESIAUME

Absents (2) : MM Mathieu MORISSE et Frédéric ESBERT

Secrétaire : M. Frédéric LEUDIERE

Objet : - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) passée entre la CDC La Septaine, l'ANAH, la commune de Baugy et la commune d'Avord

Par délibération n° 2023_09_02 le conseil municipal a approuvé une convention portant OPAH passée entre la CDC La Septaine, l'ANAH, la commune de Baugy et la commune d'Avord.

Cette convention fixe les objectifs quantitatifs de réhabilitation, les modalités d'animation et le suivi du dispositif, ainsi que les engagements financiers.

Un avenant doit être réalisé afin de réviser les objectifs quantitatifs annuels de réhabilitation de logements, et d'ajuster le montant des aides et de l'ingénierie fixés dans le plan de financement qui n'ont aucune incidence sur le coût total du budget, soit 162 067 € pour la CDC La Septaine et 12 000 € pour la commune d'Avord.

Il est proposé au conseil municipal :

- * d'approuver l'avenant n°1 à la convention portant OPAH passée entre l'Anah, la CDC La Septaine, la commune de Baugy et la commune d'Avord
- * d'autoriser le maire à signer l'avenant précité, au titre de la participation de la commune à l'aide complémentaire relative aux façades, et tous les actes y afférents
- * d'imputer les dépenses au budget de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

Le secrétaire de séance

Frédéric LEUDIERE

Le Maire

Pierre GROSJEAN



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 28/9/23

Publication du 28/9/23 sur le site : commune-baugy18.fr



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 20 + 1 pouvoir
- Absents : 2

Date de la convocation :

13/09/2023

Date d'affichage :

13/09/2023

Le 21 septembre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christine RONDELEUX, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Florence LAVOT-PETIT à Mme Isabelle DESIAUME

Absents (2) : MM Mathieu MORISSE et Frédéric ESBERT

Secrétaire : M. Frédéric LEUDIERE

Objet : - Contrat de Territoire

Remplacement de délibération suite à erreur matérielle

M. le maire présente le contrat de territoire proposé entre le Département et la CDC La Septaine, la commune d'Avord et la commune de Baugy.

Ce contrat est un outil de programmation de projets pluriannuels s'appuyant sur une enveloppe financière prédéfinie sur une période de 5 ans (2022-2026) votée par l'assemblée Départementale. Il est élaboré à l'échelle d'une communauté de communes mais concerne chaque commune du territoire intercommunal sur la base d'un diagnostic partagé des atouts, des potentialités à développer, des disparités à corriger.

Axée sur 6 thématiques prioritaires que sont les services à la population, la santé, la vitalité/revitalisation des centres bourgs, la transition écologique et énergétique.

Outre l'accompagnement financier, le Département accompagne les collectivités dans leurs projets en s'appuyant sur un réseau d'ingénierie mobilisé au sein du Département, de ses satellites et des organismes partenaires, le CAUE, TERRITORIA- SEM TERRITORIA, le bailleur public départemental Val de Berry.

Le présent contrat se propose de décliner sur le territoire de la Septaine, cette nouvelle politique d'aménagement du territoire.

Le périmètre du contrat a défini Baugy en pôle d'équilibre et Avord en pôle de centralité.

Au titre du volet du « service à la population » :

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé par le Département
Rénovation de la piscine	CDC la Septaine	2 000 000 €	2024-2026	98 613 €
Transformation de l'ancienne caserne des pompiers pour mise à disposition des associations	Commune de BAUGY	270 000 €	2024-2025	20 000 €

Au titre de « la Vitalité – revitalisation centre-ville/centre bourgs »

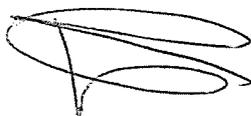
Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé par le Département
Réhabilitation d'une ancienne boucherie	Commune BAUGY	439 926,27 €	2023-2024	110 000 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve la présentation de ce contrat de territoire et autorise M. le Maire à signer le contrat de territoire 2022-2026 proposé par le Département, la Communauté de La Septaine, les communes de Baugy et AVORD

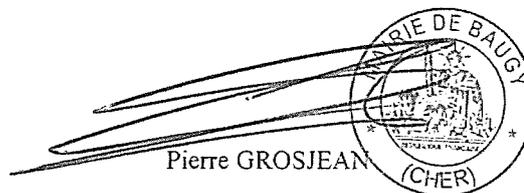
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Frédéric LEUDIERE

Le Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 28/9/23

Publication du 28/9/23 sur le site : commune-baugy18.fr



Délibération n° 2023_09_05
Séance du 21 septembre 2023

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 20 + 1 pouvoir
- Absents : 2

Date de la convocation :

13/09/2023

Date d'affichage :

13/09/2023

Le 21 septembre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Étaient présents (20) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMON, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christine RONDELEUX, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Florence LAVOT-PETIT à Mme Isabelle DESIAUME

Absents (2) : MM Mathieu MORISSE et Frédéric ESBERT

Secrétaire : M. Frédéric LEUDIERE

Objet : - RPQS service Eaux 2022

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.serviceseaufrance.fr)

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site. www.service.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Frédéric LEUDIERE

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 28/9/23

Publication du 28/9/23 sur le site : commune-baugy18.fr



**Délibération n° 2023_09_06
Séance du 21 septembre 2023**

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 20 + 1 pouvoir
- Absents : 2

Date de la convocation :

13/09/2023

Date d'affichage :

13/09/2023

Le 21 septembre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christine RONDELEUX, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Florence LAVOT-PETIT à Mme Isabelle DESIAUME

Absents (2) : MM Mathieu MORISSE et Frédéric ESBERT

Secrétaire : M. Frédéric LEUDIERE

Objet : - RPQS service Assainissement 2022

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.serviceseaufrance.fr)

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site. www.service.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Frédéric LEUDIERE

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 28/9/23

Publication du 28/9/23 sur le site : commune-baugy18.fr



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 20 + 1 pouvoir
- Absents : 2

Date de la convocation :

13/09/2023

Date d'affichage :

13/09/2023

Le 21 septembre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christine RONDELEUX, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Florence LAVOT-PETIT à Mme Isabelle DESIAUME

Absents (2) : MM Mathieu MORISSE et Frédéric ESBERT

Secrétaire : M. Frédéric LEUDIERE

Objet : - attribution des marchés de renouvellement des réseaux eau potable et eaux usées

La commune de Baugy a inscrit à son programme de travaux le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eau usée.

Compte tenu de la nature des travaux, la commune a décidé que les prestations feront l'objet d'un accord-cadre fractionné à bons de commande avec deux lots : n° 1 : réseau d'eau potable et n° 2 : réseau d'eau usée.

La consultation a été lancée, par avis d'appel public à la concurrence le 16 juin 2023. La date limite de remise des offres a été fixée au 15/07/2023 à 12 h.

29 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation, 3 offres ont été réceptionnées dans les délais. Le maître d'œuvre Seureca Véolia a ouvert les plis et a procédé à une analyse approfondie des offres conformément aux critères de jugement des offres fixés dans le règlement de consultation.

Les résultats de cette analyse ont été présentés, pour avis, à la commission d'appel d'offres, dûment convoqués le 21 septembre 2023 à 18 h et, d'autre part, pour choisir l'offre la mieux adaptée.

Il est proposé de retenir l'offre de la société SADE CGTH pour les deux lots de la façon suivante :

- Lot n° 1 (Eau potable) : 524 434.55 € HT
- Lot n° 2 (Eau usée) : 1 260 869.19 € HT
-

En conséquence, le conseil municipal décide après en avoir délibéré :

- De retenir l'offre de SADE pour les deux lots
- D'autoriser le maire à signer le marché et toutes pièces annexes,
- De solliciter les subventions auprès des financeurs éventuels

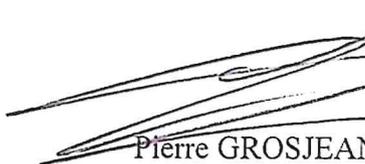
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Frédéric LEUDIERE

Le Maire



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 28/9/23

Publication du 28/9/23 sur le site : commune-baugy18.fr



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 20 + 1 pouvoir
- Absents : 2

Date de la convocation :

13/09/2023

Date d'affichage :

13/09/2023

Le 21 septembre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (20) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christine RONDELEUX, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR William FOUCHER, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Florence LAVOT-PETIT à Mme Isabelle DESIAUME

Absents (2) : MM Mathieu MORISSE et Frédéric ESBERT

Secrétaire : M. Frédéric LEUDIERE

Objet : - attribution du marché « avant projet sommaire » pour réhabilitation de la Place Nationale et aménagement de la venelle

Pour faire suite au projet d'aménagement du centre bourg, une demande d'avant-projet sommaire a été demandée pour l'aménagement de la place nationale et aménagement de la venelle.

3 entreprises ont été sollicitées : Neuilly Selas, Mar&Boris sarl et MD Concept

Les offres sont :

- * Neuilly Selas : 7 960 € HT
- * Mar&Boris : 16 560 € HT
- * MD Concept : 9 625 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir NEUILLY SELAS pour la somme de 7 960 € HT et autorise le maire à signer le bon de commande pour ce montant

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Frédéric LEUDIERE

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 28/09/23

Publication du 28/09/23 sur le site : commune-baugy18.fr

